

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 09 juillet 2024

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 10	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 03/07/2024
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 03/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à quinze heure, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur José ARMAND, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Nom - Prénom	Présent	Pouvoir	Observation	Excusé	Absent
ARMAND José	X				
BIDET Valérie				X	
BOUSQUIER Philippe	X				
CAPOT Louis			Démission		
CLAVEL Etienne				X	
DUCOS Jean-Pierre	X				
LABAT Jocelyne				X	
MASCARIN Nicole	X				
MEROT Marie-Thérèse	X				
PALADIN Alain	X				
PERUZZETTO Yolande	X				
Soit, pour cette séance :		7		3	

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Mérot

Délibération n°24-2024**Ajustement loyers au 01.07.2024 – MARPA des Verges**

Acte rendu exécutoire

après le dépôt

Préfecture :

Publication :

16 JUIL. 2024

16 JUIL. 2024

Vu l'article L.359-9-2 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que l'Indice de Référence des Loyers au 4ème trimestre 2023 a évolué de + 3.50%,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

AR Prefecture

047-200026839-20240709-024_2024-DE
Reçu le 16/07/2024


Fixe les redevances assimilables au loyer et aux charges locatives à compter du 1^{er} juillet 2024 de la manière suivante :

	T1 (1 pers.)	T1 bis (1 pers.)	T1 bis (2 pers.)	T2 (1 ou 2 pers.)
Loyer + charges locatives 2024	326.95 €	581.35 €	581.35 €	615.10 €
<i>Pour rappel 2023</i>	<i>315.90 €</i>	<i>561.70 €</i>	<i>561.70 €</i>	<i>594.30 €</i>
<i>Pour rappel 2022</i>	<i>305.20 €</i>	<i>542.70 €</i>	<i>542.70 €</i>	<i>574.20 €</i>

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
José Armand



La secrétaire de séance,

CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas
Marie Thérèse Mérôt

